Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-14
Approbation des Procès Verbaux des CA des 22 juin et 6 septembre 2023

Le vingt-trois novembre deux-mille-vingt-trois à quinze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni au cours d'une nouvelle session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt novembre deux-mille-vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire
Betsabée HAAS – Tours Métropole Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU – URCPIE
Marie-Pierre BÉNARD – CNPF

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Aucun

11 administrateurs présents, 11 votants.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre 2023, le conseil d'administration réuni à nouveau le 23 novembre peut délibérer valablement sans quorum.

****

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,
VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

Les projets des procès-verbaux des réunions des 22 juin et 6 septembre 2023 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver les deux procès-verbaux en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance

Monsieur Jean-François BRIDET

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 JUIN 2023

ETAIENT PRESENTS AUX ECHANGES LORS DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2023 (quorum non atteint) :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire
Caroline SAMYN, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Néant

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Michel PRÉVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
Christophe POUPAT, Office National des Forêts
François BENOIT MARQUIÉ, Région Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE, Région Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU, URCPIE
Marine LAUER, Centre Régional de la Propriété Forestière
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Marion POIRÉ, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

ETAIENT PRESENTS LORS DE LA SEANCE DE VOTE DU 22 JUIN 2023 :

Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIT SANS VOIX DELIBERATIVE :
Jean-Claude BROSSIER, CESER

POUVOIRS : aucun

7 présents votants ; 0 pouvoir.
Le quorum n'étant pas atteint le 14 juin, une nouvelle séance a été programmée le 22 juin afin que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Jean-François BRIDET introduit ainsi la séance puis présente l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 2023

Délibération

Le projet de PV figure à l'annexe 1 du présent mémo.

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.
7 voix « pour ».

2. Gestion administrative et juridique

2.1. Budget 2023 : décision modificative

Délibération

La décision modificative proposée, selon la balance ci-après, a vocation à apporter des ajustements au budget primitif 2023.

En section de fonctionnement :
En dépenses :

- **Augmenter les crédits du compte 64131** (rémunérations) **de 3 000 €**, pour la rémunération d'une alternante en communication à partir de la rentrée prochaine
- **Inscrire 45 246,42 € au compte 6228** (divers) pour équilibrer le budget
- **Inscrire 5 000 € au compte 023** (virement à la section d'investissement) pour les besoins d'investissement liés à l'acquisition du serveur téléphonique dans les nouveaux locaux

En recettes :

- **Inscrire 53 246,42 € au compte 74718** (autres subventions) pour le versement complémentaire reçu en avril dernier dans le cadre du projet ARTISAN, représentant un total perçu en 2023 de 73 938 €.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

En section d'investissement :
En dépenses :

- **Augmenter les crédits du compte 2183** (matériel de bureau et matériel informatique) **de 5 000 €** pour l'acquisition du serveur téléphonique nécessaire dans les nouveaux locaux.

En recettes :

- **Inscrire 5 000 € au compte 021** (virement de la section de fonctionnement) pour le besoin d'augmentation des dépenses d'investissement

Voici le tableau présentant les comptes et les montants concernés :

ARB Centre-Val de Loire			
Décision modificative 2023 - 13 juin 2023			
A - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2023	Nature	DM 2023
21 Immobilisations corporelles			
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 000.00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
		021 Virement de la section de fonctionnement	5 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0.00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 000.00 €
001 Solde d'exécution reporté		001 Solde d'exécution reporté	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000.00 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000.00 €
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
011 Charges à caractère général	45 246.42 €	74 Dotations, subventions	
6228 Divers	45 246.42 €	74718 Autres : OFB, subvention Life ARTISAN	53 246.42 €
012 Charges de personnel	3 000.00 €		
64131 Rémunérations	3 000.00 €		
TOTAL DES DEPENSES RELLES	48 246.42 €	TOTAL DES RECETTES RELLES	53 246.42 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement	5 000.00 €		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 000.00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0.00 €
002 Solde d'exécution reporté		002 Solde d'exécution reporté	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 246.42 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	53 246.42 €

La décision modificative 2023 telle que présentée est approuvée à l'unanimité.
7 voix « pour ».

2.2. Prospective financière 2023-2027 de l'ARB

Information

Suite aux échanges intervenus lors du conseil d'administration en novembre 2022 sur la prospective budgétaire, une nouvelle projection a été réalisée avec l'appui du contrôleur de gestion de la Région.

Cette prospective porte sur les années 2023-2027, et intègre les éléments suivants :

- La Région a décidé de maintenir durablement la mise à disposition (MAD) gratuite de Cécile Le Meunier au poste de responsable administrative et financière, y compris au-delà de la convention de MAD actuelle 2022-2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

- Le calendrier actualisé des versements en tant que bénéficiaire associé du Life ARTISAN (animation « Solutions fondées sur la nature ») dont la fin de la mission intervienderas le 31/08/2025. Les derniers versements de l'Europe et du MTE interviendront en 2024 puis le solde de 46k€ en 2028. L'OFB a souhaité une animation durable sur cette thématique. A ce stade rien n'est défini pour la suite.
- Les évolutions de carrière des membres de l'équipe actuelle sur 2023-2027
- Le coût des nouveaux locaux représentant une économie de 12k€/an (loyer + charges) en fonctionnement
- La location d'un second véhicule de service à partir de l'automne 2023 pour éviter au maximum le recours aux véhicules personnels de l'équipe

Ne sont en revanche pas intégrés dans cette projection les éléments suivants :

- Le poste d'animation test des acteurs économiques, envisagé sur les années 2023-2025 avec le principe d'un financement par subventions à 100% : 50% Région (Economie) / 50% OFB
- L'animation de la zone test agricole à partir de l'automne 2024 : reste à charge ARB 60k€ sur 2024-2030 uniquement pour l'animation, la partie suivis/approche sociologique… n'étant pas chiffrée à ce stade
- L'animation du volet biodiversité des CRST si le scénario de création d'un poste dédié devait être retenu
- L'embauche d'une alternante communication (coût estimé d'environ 3 000€/an après prise en charge CNFPT)

Le résultat de cette prospective est le suivant :

- Exercices 2023 et 2024 positifs du fait du maintien de la mise à disposition gratuite de Cécile Le Meunier et des versements ARTISAN : 2023 +10k€ ; 2024 +19k€
- Exercices suivants progressivement négatifs : 2025 -12k€, 2026 -20k€, 2027 -21k€

A noter que ces projections portent uniquement sur les comptes de fonctionnement, et que les investissements 2023 liés au déménagement pourront modifier ces résultats (18k€ de dépenses réalisées au 01/06/2023).

Le Contrôleur de gestion recommande de conserver le niveau de trésorerie actuel, généré les 1ères années d'activité de l'ARB du fait de la montée en puissance progressive des travaux.

2.3. Règlement intérieur : modification

Délibération

Le déménagement réalisé le 1er juin entraine la nécessité de quelques adaptations dans le règlement intérieur. Le règlement avec les modifications apportées en suivi de modification en annexe 2.

A noter que ce règlement modifié doit être transmis au comité social territorial du centre de gestion du Loiret pour validation.

Les principales adaptations portent sur les éléments suivants :

- Horaires de travail : à la demande des salariés une souplesse est apportée pour les horaires d'arrivée et de départ, qui sont désormais de 7h45 à 9h15 le matin, et de 16h45 à 18h15 le soir
- Véhicules de service : la convention de mise à disposition de véhicules par la Région n'est plus effective. L'ARB dispose depuis le printemps 2021 d'un véhicule de service, et en aura un second à l'automne prochain
- Utilisation des parkings extérieur et souterrain avenue des Droits de l'Homme
- Consignes incendies modifiées pour tenir compte des modalités prévues par la SCI de la cité de l'agriculture

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

- Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : que l'ARB va devoir établir

Les modifications apportées au règlement intérieur telles que présentées sont approuvées à l'unanimité.
7 voix « pour ».

2.4. Accueil d'une alternante en BTS communication

Information

La communication au sens large (production de supports, conception de messages, interventions médias, partage sur les réseaux sociaux…) occasionne une mobilisation chronophage au-delà du poste de chargée de mission « mobilisation citoyenne et communication ».

Dans ce contexte, l'idée d'accueillir un jeune en alternance est apparue comme une solution, occasionnant certes un nécessaire accompagnement que nous ne minimisons pas, mais permettant également de bénéficier de son appui.

Les missions auxquelles la personne recrutée contribuera ont été définies avec l'équipe :

- Conception et diffusion de différents supports de communication, print et web (rapport d'activité, fascicules, créations graphiques web, vidéos…)
- Gestion des réseaux sociaux : préparation des posts et publication de contenus
- Collecte des informations, organisation et diffusion de la lettre information mensuelle
- Contribution à l'organisation des animations et événements organisés par l'ARB
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication

Suite au partenariat mis en place avec le BTS communication du CFSA de l'AFTEC à Orléans en 2019, nous avons sollicité cette formation. Nous venons de recevoir plusieurs jeunes en entretien et avons retenu la candidature d'Ella Leroy, jeune lycéenne orléanaise motivée. Elle rejoindra l'équipe le 1er septembre prochain.

Le coût d'un contrat d'alternance pour des jeunes entre 18 et 20 ans, s'élève à environ 9300 €/an avec une prise en charge par le CNFPT à hauteur de 7100 € maximum.

2.5. Lignes directrices de gestion

Information

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.
L'ARB se devait donc de définir les siennes, jointes en annexe 3.

Les lignes directrices de gestion (LDG) visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion, de valorisation et de sécurisation des parcours professionnels ;
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH. Elles s'adressent à l'ensemble des agents.

Les présentes LDG sont établies pour la période allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure que celle prévue pour leur élaboration.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

Elles ont été transmises au comité social territorial du Centre de gestion du Loiret pour validation.

2.6. Agence Régionale Energie Climat (AREC)

Délibération

Les statuts de la future AREC prévoient que l'ARB soit membre de droit de l'association, et membre titulaire du collège 5 « Acteurs de la transition énergétique et écologique, des expertises et de l'observation », en tant que membre de droit du Conseil d'administration et du Bureau

Cela entraine pour l'ARB :

- Une participation active au Conseil d'administration au moins 2 fois/an, et au Bureau l'ARB étant membre de droit (fréquence non connue)
- De déterminer sa représentation dans ces instances
- De préparer les points d'ordre du jour afin d'articuler au mieux les enjeux biodiversité et énergie/climat (la nature est source de solutions pour l'adaptation au changement climatique)
- Une cotisation qui sera déterminée par l'Assemblée Générale Ordinaire

François Benoit-Marquié (conseiller cabinet Région) présente ce projet dans le contexte des structures/organisations existantes ou à créer.

L'assemblée générale fondatrice se tiendra en septembre, il est nécessaire que les membres aient délibérés en amont.

L'AREC devrait représenter une 30taine d'ETP. Les ressources humaines de l'ARB devront être suffisantes pour permettre une participation pertinente aux travaux de l'AREC.
Il est rappelé qu'actuellement l'équipe de l'ARB ne dispose pas d'une expertise biodiversité-énergie.

L'ARB étant composée de membres de divers secteurs d'activité, les avis peuvent ne pas être unanimes, notamment sur ces sujets complexes énergie-biodiversité.
La participation du collectif ARB à l'AREC va nécessiter de déterminer des éléments de doctrine, à partir de données objectives.

Il est rappelé que la décarbonnation ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, que la nature est source de solutions.

Il est indiqué qu'un fond d'investissement va être créé (via une SEM) pour générer des fonds propres pour les porteurs de projets. De plus, une société publique locale (SPL) sera créée et permettra aux collectivités adhérentes de ne pas recourir à la mise en concurrence via les marchés publics.

Il est convenu que la délibération doit montrer la satisfaction d'être associé au projet ET souligner le rôle que cela implique et les moyens afférents à prévoir.

Le président informe que le bureau éxécutif de la Région, réuni le 22 juin matin a évoqué les statuts de l'AREC. Le bureau a accueilli favorablement la représentation de l'ARB. En effet, le développement des énergies renouvelables ne peut se faire que dans le respect de la biodiversité. A travers l'ARB, c'est aussi tout un ensemble d'acteurs de différents horizons qui seront représentés.

Sont approuvés à l'unanimité *(7 voix « pour »)* **:**
- Les statuts de l'Association Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire (AREC CVL), qui pourront faire l'objet de modifications par les membres fondateurs lors de l'AG constitutive sans incidence sur les principales caractéristiques susvisées,
- L'habilitation de Jean-François BRIDET, Président de l'ARB, à signer ces statuts ,
- L'adhésion de l'ARB à l'Association « Agence Régionale Energie-Climat Centre-Val de Loire »,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

- La participation à l'Assemblée Générale constitutive et le statut de membre fondateur de l'Association « Agence Régionale Energie-Climat »,
- L'intégration dans le collège n°5 de l'Association,
- la nomination de Catherine BERTRAND, directrice, en tant que représentante de l'ARB au sein du Collège n°5 et, le cas échéant selon la gouvernance propre à l'Association, au sein du Conseil d'administration et du Bureau de l'Association AREC CVL,
- L'autorisation au Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes afférents.

3. Programme d'actions

3.1. Stratégie 2023-2027 : indicateurs et objectifs chiffrés

Information

Stratégie pluriannuelle 2023-2025

Comme échangé en conseil d'administration le 23 mars dernier, des objectifs chiffrés et des indicateurs ont été définis avec les membres en comité technique.

L'objectif à travers ces éléments chiffrés, est de permettre un suivi de l'action de l'ARB et de pouvoir apporter des réorientations si besoin en fonction des tendances observées.

Les propositions sont présentées en annexe 4. Elles sont partagées en séance pour échanges.

La question se pose de savoir comment définir la notion « d'accompagnement » qui sera évaluée à travers les indicateurs. Des renseignements apportés par téléphone à une collectivité sont-ils considérés comme un accompagnement ?
Il est acté qu'un contact 1 fois sera considéré comme un renseignement, un conseil. Dès lors que des échanges ont lieu à plusieurs reprises, il s'agira d'un accompagnement. Cela implique donc 2 indicateurs distincts.
L'équipe va expérimenter cette définition pour la saisie des prochains indicateurs.

Des échanges ont lieu sur l'indicateur « d'assiduité » : si une structure ne participe jamais aux conseils d'adminstration, comités techniques ou travaux de l'ARB, la question de son maintien au CA se pose. Il pourrait éventuellement être alors envisagé d'intégrer d'autres structures volontaires/motivées.

FNE Centre-Val de Loire souhaiterait que la boîte à outils « Végétalisons ! » soit davantage valorisée car c'est un outil très pertinent à faire connaitre.
A l'ARB, la réalisation d'une lettre d'information thématique est en cours de réflexion qui pourrait valoriser cet outil.
Il est également rappelé le rôle à jouer du collectif ARB (= les membres) dans le relais d'un tel outil.

3.2. Feuille de route 2023 : avancée des projets d'actualité

Information

Lauréats TEN 2022

Douze candidatures ont été déposées en décembre dernier au titre de la campagne 2022 : 10 nouvelles collectivités et 2 demandes de renouvellement. Le collectif régional s'est réuni début février pour évaluer ces dossiers : 8 nouvelles collectivités ont été reconnues et les 2 renouvellements validés.

Il s'agit des collectivités suivantes : Graçay (18), Saint-Amand-Montrond (18), Saint-Martin d'Auxigny (18 - renouvellement), Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (37), Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (37), Valaire (41), Bou (45), Combleux (45), Saint-Jean-de-Braye (45 – renouvellement) et Semoy (45).

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

On compte désormais 36 collectivités reconnues en Centre-Val de Loire (5 EPCI et 29 communes) représentant 197 communes (soit environ 12% des communes en région).

La barre symbolique de 500 territoires engagés au niveau national sera passée en 2023.

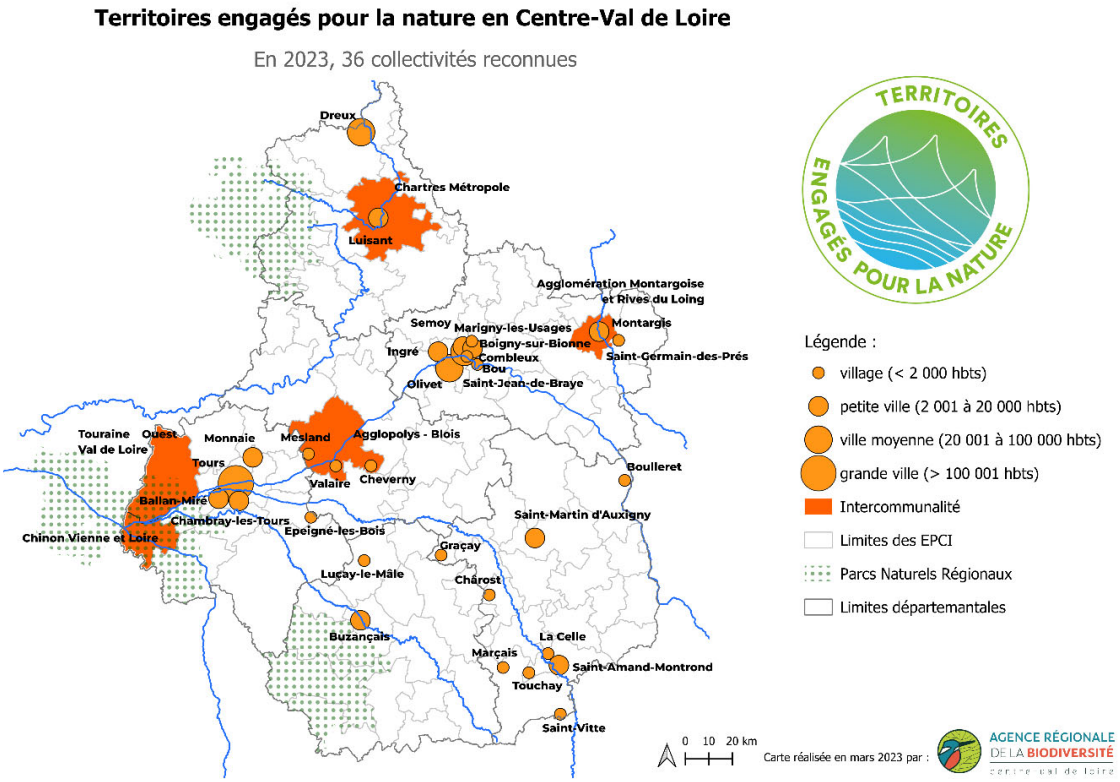

<u>Poursuite de l'animation</u>

Un cycle de webinaires organisé pour les collectivités reconnues TEN est organisé ce printemps, sur les thèmes suivants :

- La charte d'accompagnement des collectivités sur les espèces exotiques envahissantes présentée par le Cen CVL avec le témoignage de la CC Chinon Vienne et Loire
- Le fonds vert présenté par la DREAL
- Les services civiques avec les interventions de Familles Rurales CVL, de FNE CVL et le témoignage de la CC Touraine Ouest Val de Loire
- Le programme Nature 2050 par la CDC Biodiversité se tiendra début juillet.

En parallèle, chaque nouveau territoire reconnu s'est vu proposer un RDV de lancement afin de revenir sur le fonctionnement du dispositif et d'échanger sur les engagements pris.

Le 2nd semestre 2023 va donner lieu aux « RDV bilan » des collectivités arrivant au terme de leur reconnaissance ainsi qu'à une journée technique à destination des collectivités reconnues, avec un objectif affiché de mobiliser davantage les communes des EPCI reconnus, en particulier celles d'Agglopolys-Blois qui accueillera cette journée (thème et date en cours de définition).

Enfin, l'appel à candidature annuel va également être réouvert du 15 juin au 15 décembre 2023 pour permettre à toute collectivité volontaire de candidater.

Animation des acteurs économiques

Suite aux travaux réalisés en 2022 afin de définir le rôle opportun pour l'ARB sur l'animation « biodiversité » des acteurs économiques, les discussions se poursuivent avec le Conseil régional et l'OFB.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

Le principe du financement à 50% d'un poste dédié à l'ARB est validé par le Vice-Président de la Région en charge de l'économie, ce à titre expérimental sur 2 à 3 ans.

La demande officielle a donc été faite en ce sens début avril à la Région.

L'OFB a été questionné pour savoir si le financement de démarches expérimentales, tel que prévu dans les *éléments de référence de l'OFB vis-à-vis des ARB,* seraient mobilisables. Les échanges doivent se poursuivre.

L'ARB a bien été identifiée par les acteurs économiques comme une structure de référence, ce qui occasionne une mobilisation et des sollicitations régulières comme listées ci-dessous pour le 1er semestre 2023 :

Janvier :
- Finalisation fascicule entreprise
- Organisation d'un atelier à Boigny sur Bionne le 23/01
- Sollicitation DEV'UP pour contribuer à la plateforme CONNECT'UP

Février :
- RDV avec le Groupe La Poste le 1/02
- Echange avec la LPO CVL : point d'info sur avancement réflexion de l'ARB, rédaction de l'idée d'action sur le MOOC « entreprise et biodiversité » porté par le MEDEF et la LPO

Mars :
- Invitation au CA de Biodiversio le 14/03

Avril :
- RDV Région le 4/04
- GT UICN Collectivités et entreprises le 13/04
- Sollicitation de la CMA 37 pour identifier les structures pouvant accompagner les entreprises - le 19/04

Mai :
- Réunion du réseau MobEcoTer de l'OFB le 5/05
- Réunion projet « forêt » de la CPME CVL le 17/05
- Sollicitation DEV'UP pour intervention « speed meeting réseau » le 30/06
- Sollicitation pour rencontre de l'UNICEM CVL (Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction) – date non fixée

Juin :
- Sollicitation de l'Agglomération de Montargis pour l'organisation d'un atelier à destination des entreprises avec intervention – le 15/06
- Réunion du réseau de l'OFB MobEcoTer – le 19/06
- Sollicitation du MEDEF CVL pour intervention le 3/07

A cela s'ajoutent les échanges sur la création du poste « Entreprises et biodiversité » et quelques sollicitations ponctuelles d'entreprises.

Programme de formation modulaire 2024

Le groupe projet modulaire a établi le programme de formation proposé pour l'année 2024. Outre la possibilité comme chaque année de bilans personnalisés réalisés par le Graine, la programmation proposée se compose des 12 modules de formation suivants :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

Formations 2024	Nombre de jours	Organisme de formation
Consolider ses compétences transversales		
Sauveteur secouriste en nature	1 jour + 1 jour de PSC1 (hors modulaire)	Graine
Développer ses compétences éducatives		
Travailler sa posture face à un public (voix, corps)	3 jours	Graine
Accompagner les enseignants à faire école dehors	3 jours	Graine
Animer la nuit	3 jours	URCPIE
Animer auprès d'un public passant	3 jours	URCPIE
Comment animer sur des thèmes à enjeux en tenant compte de l'éco-anxiété ?	2 jours	Graine
Acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques		
Perfectionnement à la reconnaissance des plantes sauvages comestibles et médicinales	3 jours	URCPIE
Initiation aux coléoptères et autres insectes	3 jours	URCPIE
L'arbre et le milieu forestier : impacts et rôle face aux changements climatiques	3 jours	FNE
Découverte du milieu ligérien	3 jours	FDML
Consolider ses connaissances sur les thèmes à enjeux		
Les enjeux de santé - environnement	3 jours	URCPIE
Renaturation des cours d'école : comment mettre en œuvre un projet intégrant toutes les parties prenantes	3 jours	FNE
Accompagnement personnalisé		
Bilan personnalisé	1 jour	Graine

Le programme de formation modulaire pour l'année 2024 est approuvé à l'unanimité.
7 voix « pour ».

Zone test agricole : suites de la réunion politique du 7 avril

La réunion tenue le 7 avril dernier a permis de repartir des différentes étapes de définition de ce projet (depuis le séminaire au printemps 2021, jusqu'à la remise de la fiche projet auprès de l'OFB en novembre 2022 pour une intégration dans le projet Life).

Le projet Life Biodiversité France a été déposé par l'OFB à l'Union européenne comme prévu en mars 2023.

Les points de questionnement de la Chambre régionale d'agriculture ont pu être levés :

- La localisation du site en zonage Natura 2000 : l'OFB a indiqué en octobre 2022 que des pressions majeures s'exerçant en dehors des aires protégées, les projets pouvaient être localisés librement. Cela a été indiqué ainsi dans le dossier déposé ;
- Prospection territoriale non engagée : la localisation est à déterminer pour le printemps 2024, donc pas de retard à ce stade ;
- La complémentarité avec les dispositifs existants : ce point a été mis en avant à chaque étape de la réflexion. Il a également été spécifié le fait que ce projet de zone test a pour particularité de vouloir accompagner les agriculteurs sur le risque (perte de rendement, perte de revenus) ce qui est une composante inexistante dans les dispositifs existants.

Il a été **convenu de concevoir avec le collectif un document descriptif du projet** pour le partager, le faire connaître. **Le groupe de travail va donc être sollicité prochainement** sur la rédaction de ce document.

Les autres étapes suivantes ont également été partagées :

- Déterminer la meilleure manière pour choisir le secteur test (AMI à relayer par les acteurs ?) ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

- Rencontrer les autres acteurs pouvant participer au projet ;
- Définir la fiche de poste de l'animateur.trice ;
- Voir comment bénéficier d'un appui pour l'animation/conception avant le recrutement de l'animateur car pas de ressources humaines dédiées à l'ARB actuellement ;
- Définir les suivis nécessaires et les ressources financières mobilisables pour cette composante essentielle non financée.

Le projet se poursuit donc avec l'implication des différents membres concernés dont la CRA.

Biodiv'tour : bilan des premières visites

7 visites thématiques ont eu lieu et 2 sont à venir.
83 personnes ont participé.
2 visites ont été rapidement complètes, les autres se sont déroulées à moins de 10 participants.
D'après les retours du questionnaire auprès des collectivités hôtes et des participants, 100% des personnes ont été « satisfaites » ou « très satisfaites ». Parmi les besoins exprimés on peut noter une demande d'apports techniques ainsi que la présentation d'autres exemples en comparaison.
Il est envisagé de proposer de nouvelles collectivités hôtes sur certaines thématiques qui sont très demandées comme les cours d'école, les cimetières…
Suite au sondage effectué parmi les membres, les futures thématiques de visites priorisées sont les suivantes :

- 1 : Zones humides, zones utiles
- 2 : Continuités écologiques
- 3 : Cantine bio et locale
- 4 : Agriculture et biodiversité
- 5 : Eau dans la ville, le bassin versant…
- 6 : Urbanisme résilient
- 7 : Lutter contre les îlots de chaleur
- 8 : Rénovation du bâti

Les partenaires (Cen, FNE, CPIE, CAUE…) seront contactés cet été pour identifier les collectivités moteur sur ces thématiques. Les collectivités retenues seront ensuite contactées avant d'organiser des rencontres. La proposition d'un nouveau catalogue de visites est prévu au printemps 2024.

Guide semer local

« Végétal local » est une marque de l'OFB créée en 2015. Elle a pour objectifs de :

- Conserver la diversité génétique des végétaux sauvages et indigènes des 11 grandes régions écologiques françaises (définies dans le cadre de la marque).
- Garantir leur traçabilité pour permettre leur utilisation pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques.

Un guide « Planter local en Centre-Val de Loire » a été créé en 2016. Le projet de réalisation d'un guide « semer local » en complément est en cours d'élaboration par un groupe de travail dédié, en lien avec des semenciers. Il s'agit d'une déclinaison du guide pour les espèces herbacées, à destination des aménageurs/collectivités et des agriculteurs, pour la restauration écologique et le semis de couverts végétaux favorables à la faune.
Ce guide mettra en avant l'intérêt du végétal local, apportera des conseils pour mener un projet et proposera des listes d'environ 20 espèces par types de milieux naturels (milieux ouverts humides/secs, acides/calcaire…). Sa finalisation est prévue fin 2023.

4. Questions diverses

- **Prochaine réunion conseil d'administration** : 16 novembre à 14h
- **Prochains comités techniques** : ~~28 septembre~~ 3 octobre à 9h30, 7 décembre à 9h30

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL
DU 06 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :
Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER, Région Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE, Département du Cher
Hervé BUISSON, Département d'Eure-et-Loir
Betsabée HAAS, Tours Métrople Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Johnny CARTIER, DREAL Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE
Néant

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS
Michel PRÉVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture
Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des Chasseurs Centre-Val de Loire donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'Office français de la biodiversité,

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

17 présents votants ; 1 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Jean-François BRIDET introduit la séance. Il remercie les personnes présentes à ce conseil d'administration exceptionnel avec un ordre du jour unique lié au dépôt de la demande de subvention Fonds vert auprès des services de l'Etat pour permettre à l'Agence de massifier son action dans le domaine de l'animation territoriale en faveur de la biodiversité.

1. Programme d'actions

Animation territoriale biodiversité : demande de subvention Fonds vert

Délibération

Le souhait conjoint de l'Etat et de la Région de démultiplier l'action de l'Agence dans le domaine de l'animation territoriale en faveur de la biodiversité a eu l'occasion d'être présenté lors des précédents conseils d'administration, notamment au gré des prospectives budgétaires.

Cette massification de l'action de l'ARB souhaité par l'Etat et la Région a vocation à :

- *faire monter en compétence les territoires sur la biodiversité,*
- *sensibiliser, mobiliser, stimuler les territoires et aboutir à des programmes d'actions volontaristes (financements CRST, Fonds vert, agence de l'eau, FEDER…),*
- *poursuivre l'animation du dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature ».*

Ce qui nécessite un renfort sur 2 ans, dans l'attente de la fin de l'engagement de l'Agence dans le Life ARTISAN, pour démultiplier l'offre d'accompagnement des territoires, accélérer la sensibilisation et le passage à l'action.

Après le CA de juin, l'ARB s'est orientée vers la mesure « appui à l'ingénierie » du Fonds vert, en parfaite adéquation avec le projet, qui permet de mobiliser des crédits départementalisés pouvant cofinancer un poste d'animateur au bénéfice de collectivités (dans ou hors collectivité), avec l'objectif d'animation et de planification de la transition écologique.

Le dossier a été déposé en accord avec la Région et l'OFB, auprès de la Préfecture du Loiret mi-juillet (consigne de dépôt si projet sur plusieurs départements).

La demande (jointe en annexe) comprend l'offre suivante de service 2024-2025 sur l'ensemble du territoire régional** (à partir des formats existants pouvant être enrichis) **:

- ***Sensibilisation / mobilisation :** journées techniques, webinaires, fresque*
- ***Facilitation :** orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs, veille financière*
- ***Déploiement du Biodiv'Tour :** densification de l'offre de visites pour une couverture plus accessible à l'échelle départementale*
- ***Accompagnement des collectivités :** renseignements, accompagnement si souhaité*
- ***Participation au suivi et à l'évaluation des dispositifs :** identification des projets représentatifs pouvant servir d'expérience à partager*

Le budget pour les 2 ans est le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 045-200087039-20231123-2023_14-DE

CHARGES			
Dépenses de personnel Directrice – 10 jours / an (salaire + assurance statutaire) Chargé de mission avec expérience minimum de 3 à 5 ans (1 ETP sur 2 ans : salaire + assurance statutaire)	130 900 €	ARB (autofinancement sur dotations statutaires)	30 194 €
Frais de fonctionnement général Location et charges locaux, téléphonie, informatique, assurances, copieur…	15 061 €	Fonds vert	120 775 €
Frais de mission Frais de déplacement, location voitures de service, assurance, carburant, autoroute	5008 €		
TOTAL	**150 969 €**		**150 969 €**

Les 20% d'autofinancement portés par l'ARB correspondent à un fléchage des missions vers ce projet et n'entraînent pas de dépense supplémentaire.

Les CRST qui seront signés entre les EPCI et la Région, répondront à des critères, établis pour 3 ans, pour être conformes aux enjeux du territoire. Des fiches cadres d'action, auxquelles l'ARB a contribué, ont été rédigées autour de 4 thèmes principaux : renaturation des villes, retour à un milieu naturel ou agricole, plantations d'arbres, et zones humides. A partir d'octobre est prévue une série de webinaires à destination des pays notamment qui porteront la convention cadre.

La demande de subvention sur 2 ans au titre du Fonds vert pour le renforcement de l'animation territoriale biodiversité, ainsi que son plan de financement prévisionnel, sont approuvés.
18 voix « pour ».

2. Questions diverses

- **Prochaine réunion conseil d'administration** : 16 novembre à 14h
- **Prochains comités techniques** : 3 octobre à 9h30, 7 décembre à 9h30